

## **Règlement de manoeuvre de l'Artillerie**

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement de manoeuvre de l'Artillerie : 1<sup>o</sup> partie, Titre VII a . Approuvé par le Ministre de la Guerre le 1<sup>o</sup> septembre 1923, Unités hippomobiles et portées et à tracteurs tous terrains armées de canons de 75 Mle 1897. Service des pièces

Adresse bibliographique : Paris : Imprimerie nationale, 1938

Description matérielle : 1 vol. (130 p.) ; 18 cm